

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



**MUPRAS**

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

**Déclaration de Maladie**

Nº M21- 1052720

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1650 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Aymane Boujemaa 116492

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 05 22 36 00 59

Total des frais engagés : 600 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali  
OPHTALMOLOGISTE  
96 Avenue 2 Mars Résidence Walid Imm Casablanca  
Tél 0522 86 05 57 05 22 86 05 58*

Date de consultation :

25/05/2022 AN<sup>6</sup>

Nom et prénom du malade :

EL MELLALI SOUMEYRA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

*Allal Ben Abdellah* 26 MAI 2022

R Le : / /

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25-05-2022	Couche dentaire	1	300.00	DR BENABDERRAZIK Mohamed Ali OPHTALMOLOGISTE Avenue 2 Mars Residence Wali Imran A N° 6 0522 89 05 57 05 22 86 05 58 Casablanca
2022	Examen de la gencive	1	100.00	DR BENABDERRAZIK Mohamed Ali OPHTALMOLOGISTE Avenue 2 Mars Residence Wali Imran A N° 6 0522 89 05 57 05 22 86 05 58 Casablanca

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LONGCHAMP Rajaa Tazi BENI AMINE Toulouse C/14 - C553 Tél : 05 22 30 47 51	25/05/2022	100.00

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
INPE 05/05/2022			

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

MANDAT

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate mes				



2024  2024-04  
**LOT** 3.0 : **LOT** 301822.  
**PPC:** 150 **150,00**  
**PPC:** 150 D.H.

الدكتور محمد علي بن  
 اختصاصي في أمراض  
**IABDERRAZIK**

خريج كلية الطب بلياج

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux  
 Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser  
 Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),  
 Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

**Mme ELMELLAKH Soumeya**

**HYLOCOMOD: COLLYRE**

1 goutte 3 fois par jour , dans les deux yeux

**S.V.**

150,00  
72  
300,00

PHARMACIE LONGCHAM  
 Rajaa TAZI BENLAMIL  
 Rue Touhousse C.I.L - Casa  
 Tél. : 05 22 36 47 21

**INPE: 092040187**

الدكتور محمد علي بن  
 اختصاصي في أمراض وجراثيم العين  
 Dr. BENABDERRAZIK Mohamed Ali  
 OPHTHALMOLOGISTE  
 96, Avenue 2 Mars Résidence WALILI Imm. A N°6  
 Tél 0522 86 05 57/0522 86 05 58 Casablanca

Casablanca , le **25/05/2022** -----

0522.86.05.57 شارع 2 مارس، إقامة وليلي العمارة 1، الطابق 2، الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 58 / 57  
 96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2<sup>ème</sup> étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca  
 المستعجلات : Tél : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21